

INITIATION À LA POSTUROLOGIE CLINIQUE

UNE AUTRE APPROCHE DE L'EXAMEN CLINIQUE EN VUE D'ÉLABORER UNE ORTHÈSE FONCTIONNELLE

**19 & 20 mai
2017**

-8H30 - Accueil

-9h00 - Début de la formation

-17H00 - Fin de la formation

-Soit 14 heures de formation.

Intervenants

- C. LAMBERT-MATTA

- N. MARECHAL

Tarifs & inscription

-450€ pour les adhérents.

-550€ pour les non-adhérents.

-50€ d'arrhes sont à retourner pour valider votre inscription et seront déduits du coup total de la formation.

Lieu

-Hôtel Campanile -
Cité de l'Espace-
Rue M. Hurel -
31500 TOULOUSE

Thème 7 F.I.F.P.L.

-Séminaire susceptible d'être pris en charge par le F.I.F.P.L.

Objectif de la formation

Cette formation sera essentiellement pratique, nous apprendrons à effectuer les tests les plus courants en posturologie afin que vous ayez une approche du système postural.

Contenu de la formation

A.HISTORIQUE

B.DEFINITIONS DE LA POSTUROLOGIE

C.SYNDROME DE DÉFICIENCE POSTURALE

D.LOIS DES SEMELLES DE POSTURE

E.PRINCIPES DE BASE DE L'EXAMEN POSTURAL

F.EXAMEN DEBOUT

1. Examen analytique
2. Manœuvre de convergence oculaire
3. Test de Romberg
4. Test posturo-dynamique
5. Recherche des épines irritatives
6. Manœuvre de rotation de la tête
7. Manœuvre des pouces de Basani

G.EXAMEN COUCHE

1. Manœuvre de convergence podale
2. Repérage des malléoles
3. Test des parasites EIAP
4. Thérapie manuelle informationnelle

H.DISCUSSION

I.CONCLUSION





FORMULAIRE D'INSCRIPTION - FORMATION SRPMP 2017

19 et 20 MAI 2017 à Toulouse

EXAMEN CLINIQUE EN VUE D'ÉLABORER UNE ORTHÈSE FONCTIONNELLE

Nom :Prénom :

Adresse :

N°Siret :

Tel :Mail :

Je joins un chèque de 50 € d'arrhes pour valider mon inscription

Adhérent SRPMP (tarif : 450 €)

Non Adhérent SRPMP (tarif : 550 €)

- A compléter et retourner avec un chèque de 50 € -

Dominique Saout - 5 rue Mozart 31600 Muret

ANNULATION

L'organisme de formation :

Le SRPMP se réserve le droit d'annuler toute formation pour toute cause que ce soit. Les Arrhes versées lors de l'inscription seront remboursées dans leur intégralité.

Le stagiaire :

Délai de rétraction de 10 jours, à compter de la date d'envoi du formulaire d'inscription, en informant l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception (les arrhes versées lors de l'inscription seront remboursées dans leur intégralité).

Au-delà du délai de 10 jours les arrhes seront retenues (relatives aux frais de dossiers).

En cas d'annulation pour cas de force majeure (maladie, décès, accident...) il est demandé de fournir un certificat médical qui pourra donner lieu à un remboursement intégral de l'inscription.